

Guide entreprise
Handicap et
sous-traitance/
co-traitance
Et si vous
passiez à l'action?



La sous-traitance

Le recours au secteur du travail protégé et adapté (STPA) est une bonne manière de répondre à des besoins de l'entreprise, tout en contribuant à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Découvrez les avantages de la sous-traitance et de la cotraitance avec les Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), les Établissements adaptés (EA) ou les Travailleurs indépendants handicapés (TIH).

De quoi parle-t-on ?

L'OETH en bref

L'OETH impose à toute entreprise comptant au moins 20 salariés d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6% de son effectif. Si cet objectif n'est pas atteint, l'entreprise doit verser une contribution qui sert à financer des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées.

Et la sous-traitance ?

Le recours au STPA est une option intéressante pour réduire sa contribution handicap. En effet, si depuis 2020 les actions de sous-traitance ne rentrent plus dans le calcul du taux d'emploi via l'acquisitions d'unités bénéficiaires, elles sont désormais valorisées sous la forme d'une déduction de la contribution due (à hauteur de 30% du coût en équivalent main d'œuvre*).

*Plafonnement à hauteur de 50% de la contribution brute si le taux d'emploi est < à 3%, et de 75% si le taux d'emploi est ≥ à 3%

3 types de prestations

1 La sous-traitance de produits

Une longue liste de produits peut être acquise auprès des ESAT : bureaux, prestations de traiteur, impression et routage de documents, fabrication de palettes ou de pièces industrielles...

2 La sous-traitance de services

De très nombreux services peuvent être sous-traités : conditionnement, conciergerie, location de salle, travaux de peinture ou de nettoyage, call center, mais aussi réalisation de vidéos, recherche et développement, hotline informatique, reportages audiovisuels...

3 Les actions de mise à disposition

Le travailleur est alors détaché auprès de l'entreprise d'accueil pour exercer l'activité considérée. Il s'agit du mode de prestation qui est le plus favorable à une possibilité de recrutement par l'entreprise, le STPA pouvant en effet être une passerelle vers le milieu ordinaire du travail.

Qu'est-ce que la clause d'insertion sociale ?

Le Code des marchés publics comporte plusieurs articles permettant d'intégrer des clauses d'insertion sociale dans les marchés. Il prévoit notamment de réserver certains marchés à des EA ou des ESAT, et d'évaluer la démarche d'insertion proposée par l'entreprise qui peut mettre en place d'éventuels partenariats avec des structures d'insertion en cotraitance ou sous-traitance, et définir des modalités.

Prestataires et statuts

Les ESAT

Les Établissements ou services d'aide par le travail, autrefois appelés Centres d'aide par le travail (CAT), sont des établissements médico-sociaux. Ils forment le secteur protégé qui permet à des personnes handicapées d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées.

Exemples d'activités :

Travaux administratifs, réponses aux candidatures, numérisation de documents, archivage, centre d'appels, création graphique, imprimerie et reprographie, livraison de plateaux-repas, service de traiteur, création et entretien d'espaces verts, entretien des locaux, gestion des déchets, blanchisserie, rénovation et peinture, conditionnement, conciergerie, massage en entreprise, etc.

Les EA

Les Entreprises adaptées, autrefois appelés Ateliers protégés, appartiennent au secteur marchand et ont un effectif composé d'au moins 55% de travailleurs handicapés en production.

1550
ESAT

100%
Travailleurs
handicapés
en production

7
Nb d'activités
en moyenne

90 TH
Effectif
moyen

Le statut TIH

Le statut TIH (Travailleur indépendant handicapé) est la combinaison du statut de Travailleur handicapé (TH) et du statut de Travailleur indépendant (TI).

Exemples d'activités :

Traduction, graphisme, photo/vidéo, développement informatique, expertise RH ou recrutement, comptabilité, droit, communication, assistanat de gestion ou de direction, massage et bien-être, etc.

850
EA

5
Nb d'activités
en moyenne

44 TH
Effectif
moyen

Exemples d'activités :

Même activités que les ESAT et activités complémentaires (communication, marketing, web, sourcing de candidats, ressources humaines...).

Guide entreprise Handicap et sous-traitance/ co-traitance

Et si vous passiez à l'action?

Ressources

Pour trouver une prestation ou un prestataire, il est possible de faire une recherche par mots clés sur Internet (ESAT, EA, TIH, activité recherchée...). Il existe également des sites spécialisés :

GESAT

Réseau de référence proposant un annuaire et faisant le lien entre les ESAT/EA et leurs futurs clients
www.reseau-gesat.com

UNEA

Union nationale des entreprises adaptées
www.unea.fr

LINKLUSION

Plate-forme de sous-traitance TIH
linklusion.fr

HANDECO

Propose un annuaire national des ESAT/EA/TIH
handeco.org

Trouver une ESAT ou une entreprise adaptée

Pour identifier la structure qui répondra le mieux à vos besoins, vous pouvez consulter l'annuaire des établissements de travail protégé et adapté. Pour davantage d'information, vous pouvez consulter les sites des organismes suivants :

UNAPEI

Fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles

ANDICAT

Association nationale des directeurs et Cadres des ESAT

APF

Entreprises, premier groupe français dans le secteur du travail adapté

FÉDÉRATION DES APAJH

Association pour adultes et jeunes handicapés

FEGAPEI

Fédération nationale des associations gestionnaires

UNEA

Union nationale des entreprises adaptées